Votations fédérales du 5 avril : initiative "Etre solidaires" en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-284337

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Au local des Mères-chefs de famille (VD)

Beau-Séjour 15, Lausanne

Mercredi 11 mars : Les femmes et le projet de **Loi sur la prévoyance professionnelle,** par Helga Koppenburg. Débat organisé par l'ADF et l'AMCF. (20 h. 30)

A la Maison de la Femme (VD)

Eglantine 6, Lausanne

Jeudi 12 mars : Un jardinier aux Canaries, spectacle audio-visuel par Paul-André Loup, jardinier-chef à Saint-Loup. Organisé par l'Union des femmes. (14 h. 30)

Du 12 mars au 4 avril : exposition : Huiles de Marguerite Audétat. (14 h. 30 à 18 heures sauf le dimanche)

Mardi 24 mars : Le mariage en question, troisième débat. Approche juridique et fiscale par Me Marguerite Florio et Me Martine Benedict, ainsi que Danielle Yersin, secrétaire générale du Département des finances. (20 h. 30)

POUR LES 10 ANS DE SUFFRAGE

A BERNE :

Les pionnières

L'Association **femmes et politique,** qui à Berne a succédé au **suffrage féminin,** marque le dixième anniversaire du 7 février 1971 par une exposition. Celle-ci part du rôle des pionnières, à Berne, Hélène de Mullinen en particulier, pour déboucher sur la votation du 14 juin prochain sur l'égalité des droits. Elle souligne l'esprit du mouvement féministe, qui a toujours agi dans le respect de notre Etat de droit.

A VENIR

Pauline Julien à Fribourg

Pour fêter le dixième anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes, plusieurs groupements féminins fribourgeois ont mis sur pied deux manifestations : la première consistera en la venue de la chanteuse québécoise Pauline Julien à l'aula de l'Université de Fribourg, le 10 mars 1981, à 20 h. 30 (loc. Office du tourisme).

La seconde manifestation aura lieu du 5 au 10 octobre et consistera en une

Exposition

des œuvres de femmes artistes/artisanes et écrivains fribourgeoises

à Avry-Centre. La participation est gratuite. La documentation est à demander à : Juliette Barras, Pérolles 19, 1700 Fribourg.

Juliette Barras

(suite de la page internationale)

... Les nombreux mouvements féminins en Europe et dans le monde n'arrivent pas à se faire entendre. Face à l'apparition grandissante d'une psychose de guerre, ces mouvements devraient abandonner un comportement trop passif pour s'unir et crier leur refus de la guerre à tout prix.

Devant le péril nucléaire, hommes et femmes sont aujourd'hui égaux, il n'y a plus ni front, ni arrière ; c'est pourquoi il n'est plus question de laisser la décision de faire la guerre aux professionnels ; les foyers de tension sont circonscrits et il faut tout faire pour éviter un dérapage vers une guerre mondiale. Le monde jusqu'ici n'a été qu'une suite de guerres. Pour changer cela, il faut essayer l'expérience du pouvoir des femmes qui doivent investir tous les niveaux de décisions. Il faut créer un mouvement de masse en liaison avec de multiples mouvements féminins dans toutes les régions du monde.

B vdW

* Centre Européen Féminin de Recherches sur l'Evolution de la Société.

Votations fédérales du 5 avril

Initiative « Etre solidaires » en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers.

Cette initiative a été lancée en 1974 par des groupes près des Eglises catholiques et protestantes ainsi que par des travailleurs sociaux. Elle devait s'opposer aux multiples initiatives xénophobes très à la mode à cette époque.

Entre-temps le Conseil fédéral a élaboré un projet de loi sur les étrangers qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales. **Ce projet de loi maintient les trois catégories de travailleurs étrangers :**

a) **Saisonnier.** Il vient travailler au maximum neuf mois par an, sans sa famille. Après quatre années consécutives et 35 mois de travail (chiffre en discussion devant les Chambres), il peut obtenir un permis B.

b) **Permis de séjour à l'année.** Il peut venir en Suisse s'il a un contrat de travail. Le nombre des permis B est contingenté chaque année. Le permis est renouvelable si les conditions économiques le permettent. Il peut venir avec sa famille, l'épouse a le même statut que son mari. Après dix ans, il peut obtenir un permis C.

c) **Permis d'établissement,** même mobilité professionnelle, mêmes conditions qu'un Suisse.

Pour :

Que demande « Etre solidaire » ?

1. La suppression du statut de saisonnier. Traitement de l'étranger comme un être à part entière et non pas seulement comme une force de travail.
2. Le droit de renouvellement du permis de séjour dès l'admission de l'étranger en Suisse.
3. Le libre choix de l'emploi (mobilité professionnelle et géographique intégrale).
4. Le maintien de la politique de stabilisation. Le nombre des autorisations d'entrée accordées à des étrangers en vue de l'exercice d'une activité lucrative ne doit pas dépasser celui des étrangers ayant quitté le pays l'année précédente.

Contre :

Les Chambres fédérales proposent le rejet de l'initiative « Etre solidaire » sans contreprojet, parce que :

1. Les saisonniers sont nécessaires à notre économie dont certaines branches comportent des travaux saisonniers, comme le bâtiment, l'hôtellerie. On ne peut pas augmenter la population étrangère résidente de 67 000 personnes.
2. Il faut maintenir le permis B car notre économie doit d'abord engager des Suisses ou des permis C. L'étranger peut en cinq ans de travail chez nous avec sa famille faire preuve de son intégration. De plus un contrôle régulier des permis annuels permet une protection de la main d'œuvre suisse et de ses conditions de rémunération.
3. Le projet de loi actuellement en discussion peut être considéré comme un contreprojet à cette initiative.

Positions des principaux partis politiques suisses

Parti démocrate-chrétien	NON (Genève OUI)
Parti radical suisse	NON
Parti libéral suisse	NON
Parti socialiste suisse	OUI
Parti du travail suisse	OUI
Parti vigilance - Action nationale	NON